

# « C'est l'antidote contre le chômage »

Le Medef Grand Est a décerné plusieurs prix à des entreprises lorraines qui favorisent l'apprentissage au sein de leur structure. La Sovab, hôte de la manifestation, a également été honorée.

**L'**antidote contre le chômage ? « C'est l'apprentissage. » Dixit Paul Arker, du Medef. Avec Patrick Robinot, délégué général du Mouvement des entreprises de France – antenne du Grand Est, il était présent ce jeudi au sein de la Sovab pour une cérémonie de remise des prix.

Ce sont les entreprises lorraines qui étaient à l'honneur, celles qui croient dur comme fer en l'apprentissage et mettent en pratique une politique active. Trois prix étaient décernés selon trois catégories déterminées en fonction de leur taille. Moins de 50 salariés, de 50 à 300, et plus de 300 employés. En préambule, un prix d'honneur a été remis à la Sovab pour son engagement en la matière. C'est Emmanuelle Rival, DRH du site, qui a reçu le trophée forgé par les apprentis

de l'Union des industries et métiers de la métallurgie. Elle a expliqué que « la Sovab est un acteur majeur de l'alternance avec en moyenne plus de 120 apprentis par an. Cela s'inscrit dans la politique du groupe et relève de son engagement social ».

## L'apprentissage pour répondre aux besoins des entreprises

« On est dans une situation complexe, indique Paul Arker. On observe une certaine reprise économique, alors il faut accompagner les entreprises. Elles ont besoin d'embaucher mais il faut aussi pouvoir répondre à leurs besoins. Et l'apprentissage, qui peut déboucher sur une voie d'excellence, en est un moyen. »

Patrick Robinot insiste sur la loi votée voici quelques mois, qui « va dans le bon sens ». « Ce sont désormais les entreprises qui disent quels sont leurs besoins par branche. Il y a aussi une sécurisation du parcours de l'apprentissage et une garantie du financement. » Et de conclure : « Les apprentis constituent la force de demain des entreprises. »

O. C.



Les représentants des entreprises ayant reçu des trophées de la part du Medef.

Photo Fred LECOCCQ

## Les lauréats récompensés

**Moins de 50 salariés.** 1<sup>er</sup> prix : société de peinture industrielle Eprolor ; 2<sup>e</sup> prix : entreprise Acrotir, spécialiste des travaux acrobatiques ; 3<sup>e</sup> prix : cabinet d'expert-comptable Bex.

**De 50 à 300 salariés.** 1<sup>er</sup> prix : société de planchers

métalliques Fimurex ; 2<sup>e</sup> prix : Gantois industries (tôles et toiles métalliques) ; 3<sup>e</sup> prix : la Polyclinique Majorelle.

**Plus de 300 salariés.** 1<sup>er</sup> prix : Smart France ; 2<sup>e</sup> prix : Claas France ; 3<sup>e</sup> prix : Banque Populaire.

**Prix d'honneur :** Renault-Sovab.